

Assemblée générale mixte du vendredi 20 décembre 2024

Politique de rémunération des mandataires sociaux

(Article R. 22-10-14-IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Malteries Franco-Belges qui s'est tenue le vendredi 20 décembre 2024, a approuvé les résolutions relatives aux politiques de rémunération des Administrateurs, telles que présentées dans le Rapport financier annuel (RFA) 2023-2024, de la manière suivante :

| Résolutions | Résultat du vote | Section dans le RFA 2023-2024 |
|---|---------------------|----------------------------------|
| 9^{ème} Résolution Politique de rémunération des Administrateurs | Approuvée à 94,794% | Paragraphe 6.2 |

